
Luttes syndicales et luttes pour le Climat : position du Comité SIT, 22 avril 2021

Le SIT s'est doté d'un groupe de travail Climat, composé de militant-e-s et de secrétaires syndicaux-ales. Il assiste le comité pour ses prises de position en matière de climat. Ce texte d'orientation validé par le comité du 22 avril 2021, est le fruit de lectures et réflexion du groupe, entre autre le document Plan d'action Climat (300 pages) publié par la Grève Climat nationale.

Il est centré sur la question de l'emploi dans la transition écologique. D'autres textes d'orientation sont prévus pour éclairer d'autres aspects du syndicalisme et de la lutte climatique sur l'agriculture, la finance, l'écoféminisme, etc.

Introduction

La pandémie du Covid-19 nous a confrontés à une crise sans précédent de nature économique, sociale et sanitaire. Notre mode de production orienté vers la maximisation des profits tous azimuts est profondément antisocial et insoutenable d'un point de vue environnemental : la déforestation, la pollution de nos lieux de vie mais aussi l'apparition de plus en plus fréquente de virus zoonotiques (tel que le Covid-19) en sont des exemples concrets. Ainsi un changement de cap s'impose et nous avons besoin d'une économie orientée vers la satisfaction de nos besoins qui prenne soin de notre santé et de celle de notre planète.

A cette fin, la décarbonisation et la reconversion écologique de notre économie sont une nécessité pour répondre au défi environnemental, mais peuvent en même temps être une opportunité, par exemple, en termes de création d'emplois à zéro-émission de gaz à effets de serre, socialement utiles et gratifiants.

Le plan d'action climatique de Climatestrike Switzerland du 8 janvier 2021 contient deux thématiques au chapitre 9 que les organisations syndicales telles que la nôtre ont déjà en ligne de mire : le programme public d'emplois écologiques et la réduction de l'horaire de travail.

Contexte

Le point de départ de l'analyse de la situation climatique mondiale est le Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres émergées qui quantifie le budget carbone résiduel et disponible en 2018 à 420 Gt de CO₂ si l'on souhaite limiter à moins de 1.5 degrés le réchauffement climatique avec 67% de probabilité.

Début 2020, la quantité mondiale n'est plus que de 240 Gt de CO₂ et avec 40 Gt de CO₂ émises par année sur Terre, en 6 ans le budget sera épuisé pour limiter le réchauffement à moins de 1.5 degrés.

Le plan d'action climatique vise le Net-Zéro en 2030, avec un mélange de mesures de régulation, des interdictions et des taxes, pour conduire à la réduction de la production, de la distribution et de la consommation de biens et services. Dans notre système économique, le capitalisme est un « système d'accumulation compétitive » dans un marché dont les conditions cadres sont

surveillées et où la poursuite de la croissance est un objectif gouvernemental y compris pour la Suisse, car c'est la garantie de la stabilité économique et politique. Mais l'accumulation du capital génère des externalités sociales et environnementales transférées aux individus (travail domestique et éducatif non rémunéré des femmes) et à la société (pollution, déforestation, destruction de la biodiversité, ...). Or actuellement, tant les entreprises que les associations de travailleurs-euses ont besoin de la croissance (profit pour les uns, salaires et retraites pour les autres), de telle sorte que des mesures compensatoires ou de bien-être doivent être trouvées.

En effet, seulement une main d'œuvre libérée du besoin de participation à la génération perpétuelle de la croissance économique pourra être un des agents du changement vers une transformation radicale de l'économie pour atteindre la cible de 1.5 degrés et vers une économie du bien-être où la protection sociale, le travail et les retraites ne seront pas dépendantes des énergies fossiles.

Le programme public d'emplois écologiques

Les politiques du plan d'action climatique vont créer un déséquilibre entre les emplois perdus et les emplois créés et pourraient avoir de graves conséquences sociales (chômage, pauvreté et troubles sociaux).

Selon le BIT les emplois verts sont des emplois décents qui contribuent à préserver ou à restaurer l'environnement, que ce soit dans des secteurs traditionnels comme l'industrie manufacturière et la construction, ou dans de nouveaux secteurs verts émergents comme les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les objectifs de ce type d'emplois sont : l'amélioration de l'efficacité énergétique et dans l'utilisation des matières premières ; la réduction des déchets et de la pollution ; la protection et la restauration des écosystèmes, la limitation des gaz à effet de serre ; le soutien dans l'adaptation aux effets des changements climatiques. Donc un emploi vert peut soit fournir des services ou produire des biens qui ont un impact positif direct sur l'environnement, soit contribuer à des processus de production davantage respectueux de l'environnement.

Des emplois pour lutter contre la crise

La crise en cours a fortement précarisé une partie importante de la population, le chômage a fortement augmenté dans le canton et le recours à l'aide sociale ou autre aide publique ont fortement augmenté. D'un point de vue syndical, soutenir le développement d'emplois verts pour permettre de faire face à la fois à la crise économique, sociale et environnementale est cohérent avec notre mission de défense des intérêts des salarié-e-s.

En effet des emplois verts peuvent être créés dans tous les secteurs de l'économie. Dans le secteur de l'industrie et dans la construction (construction ou rénovation

des bâtiments, installation des panneaux solaires, production des matériaux biologiques pour la construction, production d'énergie renouvelable, conception des bâtiments, industrie chimique et agroalimentaire, production de véhicules et outils alimentés par des énergies renouvelables) ; dans les services publics (transports publics, gestion des déchets et recyclage, formation et recherche) ; dans l'agriculture (agriculture biologique, potagers urbains) dans l'expertise et le conseil (ingénierie en environnement ou en énergie, conseil pour les entreprises).

Des secteurs relativement bien organisés tels que la construction, le nettoyage, les transports publics et les services publics peuvent jouer un rôle moteur dans la reconversion écologique de l'économie, soit par la création des nouveaux emplois dans ces secteurs ou en rendant plus écologiques les emplois existants par des changements dans les pratiques ou par le développement des formations.

Le secteur de la construction

La construction, la rénovation et l'exploitation des bâtiments sont responsables d'environ 30% de toutes les émissions de CO₂ en Suisse, dont 40% sont dues aux matériaux de construction utilisés et environ 60% à l'exploitation. Dans les sous-secteurs mentionnés ci-après, la création de nouveaux emplois ou la reconversion des emplois existants (via la formation) sont envisageables.

En premier lieu environ 60% de tous les systèmes de chauffage nouvellement installés sont encore basés sur des combustibles fossiles, leur remplacement par des systèmes de chauffage alimentés par des énergies renouvelables peut représenter un potentiel important de création d'emplois dans la métallurgie du bâtiment, mais aussi dans la recherche et dans l'industrie manufacturière. Un autre axe qui permettrait de rendre plus écologique le secteur est le remplacement des matériaux de construction traditionnels par des matériaux renouvelables et moins polluants tel que la paille et le bois. Le remplacement des matériaux pourrait créer des emplois notamment dans le secteur du bois (menuiserie, charpenterie).

Les services publics

Les services publics peuvent jouer aussi un rôle moteur dans ce secteur par le développement des transports publics, la production d'énergie renouvelable, la gestion des déchets, la formation et la recherche.

De plus le développement des services publics et la création d'emplois dans des domaines tels que la formation, les soins, et la prise en charge des personnes âgées, des enfants et des personnes avec des besoins sociaux, peut permettre d'atteindre un développement économique plus soutenable qui puisse mettre au centre la satisfaction des besoins des êtres humains. De surcroît le renforcement des services publics de proximité dans les domaines susmentionnés, mais aussi à travers le développement de cantines et buanderies publiques, peut permettre à la fois d'atteindre un développement économique soutenable d'un point de vue environnemental et d'un point de vue des inégalités de genre par la socialisation du travail domestique.

En outre, par la mise en place des plans pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation rationnelle de l'énergie peut être mise en place plus facilement dans les institutions des services publics et servir d'exemple pour le secteur privé.

Enfin, l'Etat peut jouer un rôle moteur dans la création d'emplois à travers une politique budgétaire expansive, la promotion des nouveaux secteurs, les subsides aux entreprises, l'établissement de plans et d'objectifs, l'adoption de nouvelles lois et le contrôle de leur application.

Financement

L'Etat doit jouer un rôle clé dans la création des emplois verts à l'échelle fédérale, cantonale et communale mais aussi à travers le financement du secteur subventionné, de l'économie sociale et solidaire et des entreprises qui s'engagent dans la création des emplois verts.

Les caisses de pension possèdent une partie importante du parc immobilier en Suisse et elles doivent financer la rénovation de leurs bâtiments.

Les grandes entreprises responsables de beaucoup d'émissions de CO₂ doivent aussi contribuer au financement des emplois verts à la hauteur de leur niveau de pollution.

Les mesures de reconversion permettront la transition socio-économique nécessaire aux objectifs climatiques et maintiendront le chômage bas, mais nécessiteront des fonds publics libérés des contraintes budgétaires.

La réduction de l'horaire de travail

Pour le philosophe américain Herbert Marcuse (1898-1979) « l'automatisation menace de rendre possible l'inversion de la relation entre temps libre et temps de travail ».

André Gorz (1923-2007) voyait la fin du travail salarié : vendre le plein emploi comme un idéal et poursuivre dans un même mouvement l'augmentation continue de la productivité est aussi vain qu'absurde. « L'économie n'a pas pour tâche de donner du travail, de créer de l'emploi. Sa mission est de mettre en œuvre, aussi efficacement que possible, les facteurs de production, c'est-à-dire de créer le maximum de richesses avec le moins possible de ressources naturelles, de capital et de travail. » La rationalité économique vise à économiser du travail et l'automatisation et la robotisation permettraient de dégager suffisamment de temps libre pour des activités autonomes.

En effet, depuis les révolutions industrielles du XIXe et du XXe siècle, les gains de productivité ont fait baisser le temps de travail de 80 heures à 60 heures, puis à 40 heures hebdomadaires.

La révolution de l'information et de la communication contemporaine signifie aussi une production accrue avec moins de travail humain et la conséquence inévitable de la reconfiguration des entreprises et des mutations technologiques sera l'augmentation du temps libre.

Bien que remise en cause par le patronat, réduire le temps de travail est un moyen de partager les gains de productivité. Mais comme l'évoquait dernièrement également la philosophe et sociologue française Dominique Méda, elle permet d'éviter le chômage et de redistribuer le travail et les activités éducatives, familiales ou de soin aux aînés (et du temps pour les couples) entre les hommes et les femmes : la question du travail et des loisirs est une affaire de qualité de vie et les travailleurs-euses ont besoin de passer plus de temps avec leurs familles, prendre part à l'éducation de leurs enfants, de s'impliquer dans la vie de leur quartier et les activités associatives, de profiter de la vie. De plus, la

réduction permettrait de faire baisser le nombre d'emplois précaires en diminuant leur demande, car ils existent parce que les travailleurs-euses ont peu de temps pour organiser leurs vies.

C'est ainsi que dans une économie sociale décarbonée, pour redistribuer équitablement la richesse et les fruits de la production et reproduction sociétale et soutenir des habitudes de vie plus viables écologiquement, une généralisation de la réduction de l'horaire de travail avec une indemnisation entière est nécessaire.

Le plan d'action climatique prévoit 30 heures pendant 2 ans, puis 24h jusqu'en 2030. La semaine de travail passe à 4 jours par semaine immédiatement. Le temps libéré pourra permettre de poursuivre des activités communautaires (par opposition à du temps consacré à la consommation !).

Dans les conditions de la pandémie mondiale actuelle, des groupes de travailleur-euses se retrouvent à travailler sans compter sur le terrain (infirmières, vendeuses, nettoyeuses, puéricultrices, ...) et d'autres contraints au désœuvrement (puis à l'exclusion sociale, la pauvreté, la marginalisation, l'isolement voire l'incarcération). Aucun de ces groupes ne dispose actuellement de son temps de vie, l'un hyper-mobilisé à la production de valeur, l'autre à la précarité. Même les groupes privilégiés en télétravail ont vu la dégradation de leur espace-temps privé par le travail. Au sortir de la crise sanitaire, les idéologues libéraux appelleront à l'augmentation de la durée du travail, à l'allongement des horaires et remettront en question l'âge de la retraite : augmentation du surtravail pour ceux et celles en emploi et pour les autres, diminution de la temps-valeur : diminution des services publics et restriction des aides sociales. Ainsi, il est nécessaire de soustraire le temps de nos vies à la production de valeur.

Initiative cantonale 1.000 emplois

La CGAS, faïtière des syndicats genevois, a lancé l'initiative cantonale « 1.000 emplois par an » pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail.

L'initiative propose d'accélérer le tournant vers une société juste et durable, et des modes de production et de consommation plus respectueux du climat. Des milliers d'emplois, dans la conception, la production, la maintenance, la surveillance, le conseil, l'expertise sont à créer dans les domaines suivants : rénovation des bâtiments publics et privés, transports publics et privés, développement des énergies renouvelables, formation aux questions environnementales dans les services publics et dans les entreprises privées, souveraineté alimentaire, recyclage des déchets des ménages et des entreprises, économie circulaire, conseil et expertise dans l'organisation de la production afin de rendre cette dernière non polluante, conseil et expertise afin d'assister les entreprises à mettre en œuvre les plans zéro carbone, inspection et contrôle du respect des normes légales en matière d'énergie, etc.

Genève dispose déjà de lois cantonales sur le développement durable/Agenda 21 et sur le développement de l'économie et de l'emploi. Mais les objectifs et actions stratégiques de mise en œuvre de ces lois ne sont plus à la hauteur des conséquences de la crise multiforme que nous vivons. L'initiative propose de réorienter rapidement ces politiques publiques. Dans cette perspective, pour éviter le délitement de la cohésion sociale, pour renforcer la lutte contre le changement climatique, pour développer la promotion de la santé de la population et promouvoir des modes de production

et de consommation durables, l'initiative préconise la création de 1.000 emplois par an dédiés à ces objectifs.

L'article 1 Buts (nouveau) de la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi I 1 36 (LDé-vÉco) du 17 décembre 2020 prévoit à l'article 1c : « en vue de maintenir et/ou créer des emplois l'Etat encourage les entreprises et les secteurs économiques publics et privés à réduire significativement la durée du travail sans réduction de salaire de manière à atteindre en 2030 la semaine de 32 heures pour un temps complet. » L'initiative préconise d'encourager la réduction de la durée du travail pour créer des emplois et vivre mieux. La durée du travail en Suisse et à Genève a reculé dans les années 50 puis 70. Mais elle stagne autour de 42 heures hebdomadaires en Suisse et 41 à Genève depuis le début des années 90. Elle reste une des plus élevées d'Europe, alors qu'elle est de 28,9 heures aux Pays-Bas, 34,5 en Allemagne, 36,1 en France. Réduire la durée hebdomadaire du travail sans réduction de salaire afin de répartir les gains de productivité permet d'agir sur plusieurs plans : réduire le chômage actuel, pallier les pertes d'emploi à venir, notamment dans le cadre d'une transition écologique souhaitée et de partager l'emploi. Cela permet aussi de corriger des déséquilibres : 60% des femmes travaillent à temps partiel, souvent dans des emplois peu rémunérés et mal protégés dans les services.

Le SIT s'inscrit pleinement dans cette démarche, tant écologique, climatique et économique et sociale pour soutenir les travailleurs-euses de Genève.

Préparation de la grève climat du 21 mai 2021

La crise du Covid a éclipsé du devant de la scène politique la question du climat.

La mobilisation du 21 mai est très importante en tant que test et première étape de luttes pour le climat qui tentent de s'inscrire dans la durée avec des moments forts en crescendo.

Est ainsi déjà en discussion sur le plan national une étape 2 pour l'automne.

Revendications sectorielles et préparation SIT

Les militant-e-s et le secrétariat préparent des revendications et des activités sectorielles pour cette première étape. Le comité approuve ces préparatifs et encourage les secteurs et le secrétariat à les développer.

Revendications de la CGAS

Le groupe Climat et le comité SIT soutiennent également les revendications de la CGAS.

Climat et santé au travail

La multiplication des épisodes caniculaires et les atteintes à la santé lors de travail notamment à l'extérieur en cas de forte chaleur, mettent en évidence la nécessité de revendiquer l'arrêt de travail sans perte de salaire dès une certaine température pour des secteurs tels que la construction, l'horticulture, l'agriculture, les voiries, etc. Dans d'autres secteurs il s'agirait de revendiquer des aménagements horaires tendant à atténuer l'impact de la canicule sur la santé au travail. Afin de protéger la santé du personnel et de diminuer la pollution, il s'agirait également de revendiquer de substituer les

produits polluants et nocifs pour l'environnement et pour la santé par des produits qui ne le sont pas. Ceci concerne les nettoyages, la coiffure, etc.

Mobilité prise en charge par l'employeur

Le trafic motorisé individuel provoque une part importante de pollution. Et les transports publics, même avec la mise en fonction du Léman Express, ne sont pas suffisamment développés en trajets et en horaires pour coller aux horaires des salarié-e-s. A l'instar de ce que pratiquent certaines entreprises de l'Aéroport, il s'agirait de revendiquer que les employeurs, notamment les grandes entreprises, prennent en charge (financièrement et par des minibus), le trajet entre le domicile et le lieu de travail. Cette revendication a l'avantage de tenir compte du personnel qui a des horaires décalés ou qui vit dans des zones mal desservies par les transports publics, dont le personnel frontalier.

Droit d'information et de consultation

Pour toutes les entreprises et secteurs, il s'agit de revendiquer que le personnel soit informé et consulté en matière de plans de réduction des émissions de carbone que l'entreprise est censée élaborer, conformément au droit de consultation en matière de questions relatives à la protection de la santé prévu par la Loi sur le Travail.

Ces prochains mois ces propositions et d'autres encore seront débattues lors d'assemblées syndicales et sur les lieux de travail jusqu'à constituer des cahiers de revendications à remettre aux employeurs.

Caisses de pension

Agir publiquement et dans les instances des caisses de pensions pour que les placements effectués par les caisses ne contribuent plus au financement d'entreprises particulièrement polluantes ou d'entreprises ne respectant pas les droits humains et sociaux ; pour la sortie du financement du fossile.

Et s'allier avec d'autres forces pour remettre à l'ordre du jour la question de fusionner AVS et deuxième pilier.

Les Caisses de pensions sont un gros propriétaire immobilier, dès lors il s'agit de revendiquer qu'elles procèdent à la rénovation thermique de ces propriétés.
